

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS PRIMONIAL QUIZ INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2021**

### **Article 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

Le concours PRIMONIAL QUIZ INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2021 est organisé par la société Primonial Holding (ci-après, la « Société Organisatrice ») pour les participants du jeu PRIMONIAL QUIZ INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2021 du 01 juillet 2021 inclus au 5 septembre 2021 inclus.

PRIMONIAL - Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 €. 528 812 688 RCS Paris. TVA intracommunautaire FR69 528 812 688.. Siège social : 6-8 rue Général Foy 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00 Fax : 01 44 21 71 23. Adresse postale : 6-8 rue Général Foy - CS 90130 - 75008 Paris.

### **Article 2 - PARTICIPANTS**

Ce concours est ouvert à toutes les personnes physiques majeures et n'est pas ouvert aux collaborateurs du Groupe Primonial (filiales incluses) et à leur famille pendant la période du 01/07/2021 au 05/09/2021 inclus.

### **Article 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La Société organisatrice informe tous les participants que pour être éligible au tirage au sort proposé dans le cadre du concours, ils devront valider leur participation sur le site <https://www.primonialquiz2021investissementresponsable.fr> et renseigner les informations suivantes : nom, prénom, adresse e-mail et nom du cabinet (pour les professionnels).

Les tirages au sort seront réalisés par un huissier de justice le mardi 7 septembre 2021.

### **Article 4 - DÉROULEMENT DU CONCOURS**

Pour participer au concours et aux tirages au sort, le visiteur devra s'être inscrit sur le site <https://www.primonialcalendrierdelavent.fr> entre le 01 juillet 2021 et le 5 septembre 2021 inclus et avoir accepté le règlement du jeu.

Le jeu se déroulera en quatre sessions indépendantes, chacune donnant lieu à un tirage au sort, et à un tirage au sort global cumulant les points collectés par chaque participant sur ces quatre sessions.

Session 1 : du 01/07/2021 au 05/09/2021

Session 2 : du 19/07/2021 au 05/09/2021

Session 3 : du 02/08/2021 au 05/09/2021

Session 4 : du 16/08/2021 au 05/09/2021

A l'issue de la période du jeu, un tirage au sort sera effectué entre tous les participants de ces 4 sessions pour déterminer les gagnants des lots déterminés à l'article 5.

Chaque bonne réponse donnera 5 points au participant, une mauvaise réponse donnera 1 point, un abonnement à la newsletter donnera 5 points et le téléchargement d'un des documents proposés donnera 5 points. Le nombre total de points gagnés par le participant lui octroiera autant de bulletins à son nom lors des tirages au sort.

Le tirage au sort des gagnants de chaque session ainsi que du jeu global sera effectué par l'Huissier de Justice, le 7 septembre 2021. Pour chaque session et pour le jeu global, il y aura également des tirages au sort réservés aux participants s'étant identifiés comme « Professionnels » au moment de l'inscription.

Les gagnants seront informés dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort, par email, par la société organisatrice.

Les lots seront envoyés aux gagnants dans un délai approximatif de huit (8) semaines après le tirage au sort. Les frais d'expédition seront supportés par la Société Organisatrice.

Il est précisé que les gagnants s'engagent à accepter le lot sans possibilité d'échange (notamment contre sa valeur en espèces ou contre tout autre bien ou service de quelque nature que ce soit), ni de transfert au bénéfice de tiers. Ce lot ne pourra faire l'objet ni d'une demande de compensation ni donner un quelconque droit ou avantage autre que celui relatif à l'attribution du lot.

#### **Article 5 - DOTATION DU CONCOURS**

Pour les sessions 1, 2 et 3 : la récompense, d'une valeur de 29 € TTC, est une batterie de secours en bambou. Elle sera offerte au premier gagnant tiré au sort.

Pour le tirage au sort récompensant l'ensemble des participants, la première récompense, d'une valeur de 199,90 € TTC, est un potager d'intérieur connecté. Elle sera offerte au premier gagnant tiré au sort. La deuxième récompense une Natura Box week-end, d'une valeur de 130 € TTC. Elle sera offerte au second gagnant tiré au sort. Les troisième et quatrième gagnants tirés au sort recevront un plateau de 7 aromates prêts à pousser d'une valeur de 32 € TTC.

En cas de refus d'une récompense par un gagnant, il sera procédé à chaque fois à un nouveau tirage au sort.

#### **Article 6 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT**

Primonial se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le concours en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

#### **Article 7 - ACCEPTATION ET DEPOT DU REGLEMENT**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le présent règlement a été déposé auprès de la SAS ACJIR NICOLAS SIBENALER BECK, Huissiers de justice associés, à JUVISY/ORGE (91).

Le règlement complet du présent concours pourra être obtenu gratuitement par toute personne qui en fera la demande, par écrit, en indiquant ses nom, prénom et adresse, auprès de Primonial – dpt Marketing – 6-8 rue du Général Foy - 75008 Paris et sera disponible sur le site internet du jeu.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement et / ou de la demande de remboursement des frais de participation seront remboursés au tarif lent en vigueur (base moins de 20g) sur simple demande écrite avant le 5 septembre 2021, en joignant obligatoirement un RIB/RICE original et nominatif. Les participants doivent adresser leur demande de remboursement sous pli suffisamment affranchi à l'adresse suivante : PRIMONIAL – Dpt Marketing – 6-8 rue du Général Foy – 75008 PARIS.

#### **Article 8 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Concours (cachet de la poste faisant foi).

En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement du Concours ainsi que les modalités et mécanismes du Concours.

Tout litige né à l'occasion du présent Concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

#### **ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

La Société Organisatrice s'engage à rembourser les frais engagés pour participer au Concours à tout participant qui en fait la demande par courrier écrit envoyé au plus tard le 5 septembre 2021 (sous pli suffisamment affranchi, cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse du Concours.

OPERATION : Primonial Quiz Investissement Responsable

ADRESSE : PRIMONIAL – Dpt marketing – 6-8 rue du Général Foy – 75008 Paris

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations suivantes ne pourra être traitée. Ainsi, le courrier de demande de remboursement devra indiquer sur papier libre :

Nom, prénom et adresse complète du participant (identiques à ceux indiqués lors de son inscription au Concours)

Un RIB avec IBAN/BIC

Une copie de tout justificatif nécessaire à établir les frais engagés par le participant.

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaires à la visualisation du règlement, (sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit 0,388 euros), peut être obtenu sur demande écrite, en précisant la date et l'heure de connexion, sous réserve de vérification par la Société Organisatrice, le cas échéant. La demande de remboursement du timbre nécessaire à l'envoi de la demande de remboursement des frais de connexion internet doit être faite conjointement à celle-ci. Remboursement sur la base du tarif lent 20g en vigueur.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception des demandes, après vérification de leur bien-fondé, et notamment de la conformité des informations qu'elles contiennent par rapport à celles enregistrées lors de l'inscription au Concours.

En cas de prolongement ou report éventuel du Concours, la date limite d'obtention du remboursement serait reportée d'autant.

Il sera effectué un maximum d'un remboursement des frais de participation par foyer (mêmes nom, adresse et RIB avec IBAN/BIC) pendant toute la durée du Concours.

Toute demande incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou envoyée après le 05/09/2021 (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas recevable.

#### **Article 10 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles des participants sont collectées et utilisées Primonial en sa qualité de responsable de traitement. Cela signifie que Primonial détermine les raisons pour lesquelles les données sont collectées et les moyens utilisés pour traiter ces données.

Primonial a désigné un Délégué à la Protection des Données. Les participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données, Primonial, 6-8 rue du Général Foy, 75008 Paris. Les participants peuvent également le contacter par mail à l'adresse suivante : [DDP@primonial.fr](mailto:DDP@primonial.fr).

Dans le respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi informatique et libertés, Primonial collecte et utilise les données personnelles suivantes :

- Les données relatives à l'identité et aux coordonnées (données d'identification) : prénom, nom, adresse mail, code postal ;
- Les données relatives à la situation professionnelle : emploi, entreprise.
- Les données relatives à la situation économique et financière ;
- Les données relatives à votre profil et vos besoins en matière de gestion de patrimoine ;
- Les données relatives à loisirs et centres d'intérêt.

Les données personnelles des participants sont collectées directement auprès d'eux ou indirectement auprès de tiers. Elles ont un caractère obligatoire et sont nécessaires à la participation au Quiz. A défaut, la participation au Quiz ne peut avoir lieu.

Les données personnelles des participants sont collectées et utilisées par Primonial pour les finalités suivantes :

- La prospection et la gestion commerciale ;
- La réalisation d'actions de marketing et l'envoi de communications ;

- La gestion des demandes de votre part
- La gestion de la relation client et des contrats auxquels vous êtes partie ;
- La gestion du Quiz et de la loterie ;
- La réalisation d'analyses relatives à la lutte contre le blanchiment et la corruption
- La gestion des réclamations et du contentieux
- Le pilotage de l'activité des sociétés du groupe.

Primonial met en œuvre les traitements de données personnelles évoqués ci-dessus qui si au moins l'une des conditions suivantes est remplie :

- Le consentement des participants a été recueilli ;
- L'existence des intérêts légitimes de Primonial justifie la mise en œuvre des traitements de données personnelles dans le respect des libertés et droits fondamentaux des participants ;
- L'exécution d'un contrat qui lie les participants à Primonial nécessite que Primonial mette en œuvre les traitements de données personnelles ;
- Primonial est tenue par des obligations légales et réglementaires qui nécessitent la mise en œuvre de traitements de données personnelles.

Les données personnelles collectées Primonial sont accessibles aux seules personnes habilitées de Primonial et ne feront potentiellement l'objet de communication à des tiers appartenant au groupe Primonial ou à des tiers externes à celui-ci que pour les seuls besoins d'administration et de gestion ou pour satisfaire à toute obligation légale ou réglementaire. Avec le consentement des participants, leurs données personnelles peuvent être également transmises aux entités du groupe Primonial à des fins de marketing et prospection. S'agissant des sous-traitants de Primonial les données personnelles ne seront communiquées qu'à ceux qui présentent des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité, conformément à la législation applicable.

Dans le cas où les données personnelles des participants sont transférées vers des pays situés en dehors de l'Espace Economique Européen, Primonial veillera à prendre les garanties suivantes :

- S'assurer que le pays vers lequel les données personnelles sont transférées a bénéficié d'une décision d'adéquation de la part de la Commission européenne ; ou
- Conclure une convention contenant les clauses types de protection des données personnelles adoptées par la Commission européenne.

Les données personnelles seront conservées par Primonial soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pour assurer la durée nécessaire pour assurer le respect des obligations légales et réglementaires de Primonial.

Conformément à la législation applicable, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et d'effacement, des droits à la limitation ou d'opposition, des droits à la portabilité et de ne pas faire l'objet d'un traitement automatisé, du droit de retirer leur consentement, et du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données personnelles après leur décès.

Enfin les participants disposent du droit d'introduire une réclamation relative à leurs données personnelles auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).